

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

République Française

Membres afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 17/02/2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEAUFORT Eric, Maire.

### **Membres présents :**

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Christine CASTEUR, Rita ERIGONI  
Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Paméla NESTEROVITCH,  
Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Rémy BRUNETTI, Michel BOZZACO COLONA,  
Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Bernard GUERS,  
Guillaume LARDON, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

### **Membres absents excusés :**

Madame Roselyne BURON qui donne son pouvoir à Madame Sylvie BLANCHARD  
Monsieur Sébastien BOUSSELIN qui donne son pouvoir à Monsieur Michel COLLET  
Madame Frédérique CHRISTIN qui donne son pouvoir à Monsieur Guillaume LARDON  
Madame Marie DOMINGUEZ qui donne son pouvoir à Monsieur Eric BEAUFORT  
Madame Valérie MARZOLLA qui donne son pouvoir à Madame Joëlle KRUCHTEN  
Monsieur Serge THEBAULT

**Secrétaire de séance :** M. Michel BOZZACO COLONA

**Objet :** FINANCES : Achat d'un défibrillateur pour le Centre de Première Intervention Non Intégré (CPNI) – Demande de subvention auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ain

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle a décidé de l'acquisition d'un défibrillateur pour le CPI-NI de la Commune et voté les crédits au budget pour l'exercice 2022.

Le SDIS de l'Ain attribuant des subventions pour ces équipements, il convient, en conséquence, de solliciter cette subvention.

Monsieur le Maire invite l'assemblée, afin d'établir la demande de subvention au titre de l'exercice 2022, à solliciter la subvention correspondant à l'acquisition réalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Sollicite** auprès du SDIS l'attribution d'une subvention au titre des acquisitions réalisées sur l'exercice 2022.
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre le dossier correspondant.

02/02/2023

Voix pour : 26  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire,*

